

-FS.

Au Chef du Département

Monsieur le Ministre F. Hegg, Tel-Aviv.Monsieur Bindschedler.Personnelle.  
Confidentielle.

Visite de M. Tolkowsky, Ministre d'Israël en Suisse,  
du 16 juin 1954.

M. Tolkowsky revient à la charge concernant la permission pour M. Lutz de venir témoigner au cours du procès, qui se déroule actuellement en Israël, et qui a pour objet l'extermination des juifs de Hongrie par les nazis (voir ma notice du 3 juin 1954).

Je refuse encore une fois bien que M. Eytan, par ordre de M. Sharet, ait écrit une lettre personnelle à M. Tolkowsky lui disant que le gouvernement d'Israël lui-même risque d'être compromis par ce procès.

Comme maximum de concession, je suggère à M. Tolkowsky de se contenter d'une commission rogatoire et de demander qu'on pose des questions précises et claires. M. Tolkowsky, connaissant lui-même bien M. Lutz et ses difficultés de trouver la bonne réplique, est également de l'avis qu'il vaut peut-être mieux que M. Lutz puisse réfléchir aux questions avant de répondre. Il pourrait se rallier à la proposition que je lui fais à la condition toutefois que l'affaire ne traîne pas. En Israël on pourrait ajourner les débats de 10 à 15 jours au maximum.

Il suffirait en somme que M. Lutz puisse dire

- 1° que l'inculpé est un homme honnête,
- 2° qu'il avait essayé de sortir en bloc des centaines de milliers de juifs de Hongrie au lieu de procéder individuellement,
- 3° que l'opération consistait à négocier la sortie de 100 000 juifs contre 16 000 camions,
- 4° que pour mener à bon chef cette opération il a été obligé de négocier avec les nazis,





Au Chef du Département

Monsieur le Ministre F. Heug, J.-A.-V.

5° que le reproche d'être collaborationniste n'est pas fondé.

Comme il s'agit d'un fonctionnaire fédéral, il

faut pour ce témoignage en tout cas l'autorisation du Conseil fédéral.

Je promets la réponse de principe pour demain.

1 annexe.

au chef des Dep.

M. Tokosky revient à la charge concernant la lettre de M. Lutz de venir témoigner en Israël, et qui a pour objet l'extermination des Juifs de Hongrie par les nazis (voir ma notice du 3 juin 1954).

sig. Zehnder

Le refus encore une fois bien que M. Lutz, par lettre de M. Baret ait écrit une lettre personnelle à M. Tokosky lui disant que le gouvernement d'Israël lui-même risque d'être compromis par ce procès.

Comme maximum de concession, je suggère à M. Tokosky de se contenter d'une commission rogatoire et de demander qu'on pose des questions précises et claires. M. Tokosky, connaissant lui-même bien M. Lutz et ses difficultés de trouver la bonne réplique, est également de l'avis qu'il vaut peut-être mieux que M. Lutz puisse réfléchir aux questions avant de répondre. Il pourrait se rallier à la proposition que je lui fais à la condition toutefois que l'Israël ne fraine pas. En Israël on pourrait ajourner les débats de 10 à 15 jours au maximum.

Il suffirait en somme que M. Lutz puisse dire

- 1° que l'inculpé est un homme honnête,
- 2° qu'il avait essayé de sortir en bloc des centaines de milliers de Juifs de Hongrie au lieu de procéder individuellement,
- 3° que l'opération consistait à négocier la sortie de 100 000 Juifs contre 10 000 camions,
- 4° que pour mener à bon chef cette opération il a été obligé de négocier avec les nazis.